Image not found or type unknown

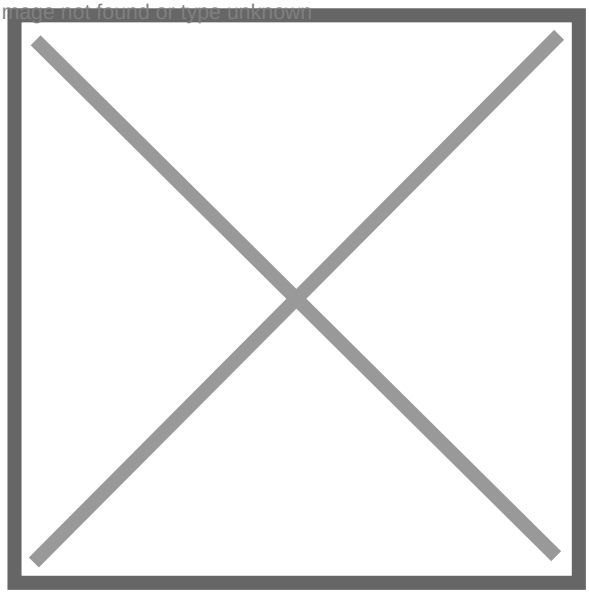

Facture abusive chauffage collectif

Par **bouba08700**, le **20/09/2018** à **12:53**

bonjour
actuellement je loue un logement communal avec chauffage au gaz et production d'eau chaude nous versons a la commune le loyer plus 50euros de charge (chauffage), sachant que nous ne chauffons pas , logement très bien isolé , nous avons 2 factures à l 'année qui totalise 780€ sans compter les 50€ de chauffage par mois à rajouter avec les 780 € donc 600 € +780 égal à 1380 € , nous sommes 2 locataires dans le bâtiment , la locataire du dessus à 1 pièce en plus à chauffer et elle paie les mêmes factures que notre logement , quand nous avons signer le bail , la commune c'était engager verbalement à poser des boitiers sur les radiateurs pour la consommation réelle pour chaque et depuis plus d '1 an , n'ont rien mit , ça leur coutes trop cher, voilà leur réponse !
donc on ne sait pas combien nous consommons réellement !
le secrétaire de la mairie , nous rabâche à chaque fois , vous serez dans un autre logement ou maison vous payerez plus cher, pour lui c'est plus rentable , ce qui est faux , car je n'ai jamais eu de gaz aussi important à donner !
et de plus nous avons pas accès à la chaudière ,pour pouvoir vérifier le compteur collectif !
nous avons une facture du trésor publique , qui nous donne une somme à payer et on nous dit clairement qu'on à faire , à ne rien dire et payer !
je voulais savoir si ils avaient le droit d'agir de la sorte , ne pas mettre de boitier de consommation sur les radiateurs , et ne pas nous faire part de notre consommation réelle !
merci d 'avance , pour votre aide .
cordialement .
P.S: je ne sais pas ou mettre ma question sur un groupe , je le met ici ;
si il n'est pas à sa place , pourriez vous me dire ou la mettre merci .

Par **goofyto8**, le **20/09/2018** à **13:12**

bonjour,

les boitiers répartiteurs de facturation du chauffage sont obligatoires depuis l'année dernière.
Le décret est passé.

Par **bouba08700**, le **20/09/2018** à **13:34**

merci beaucoup goofyto8pour votre réponse .
que peut-on faire ,pour faire valoir notre droit ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés